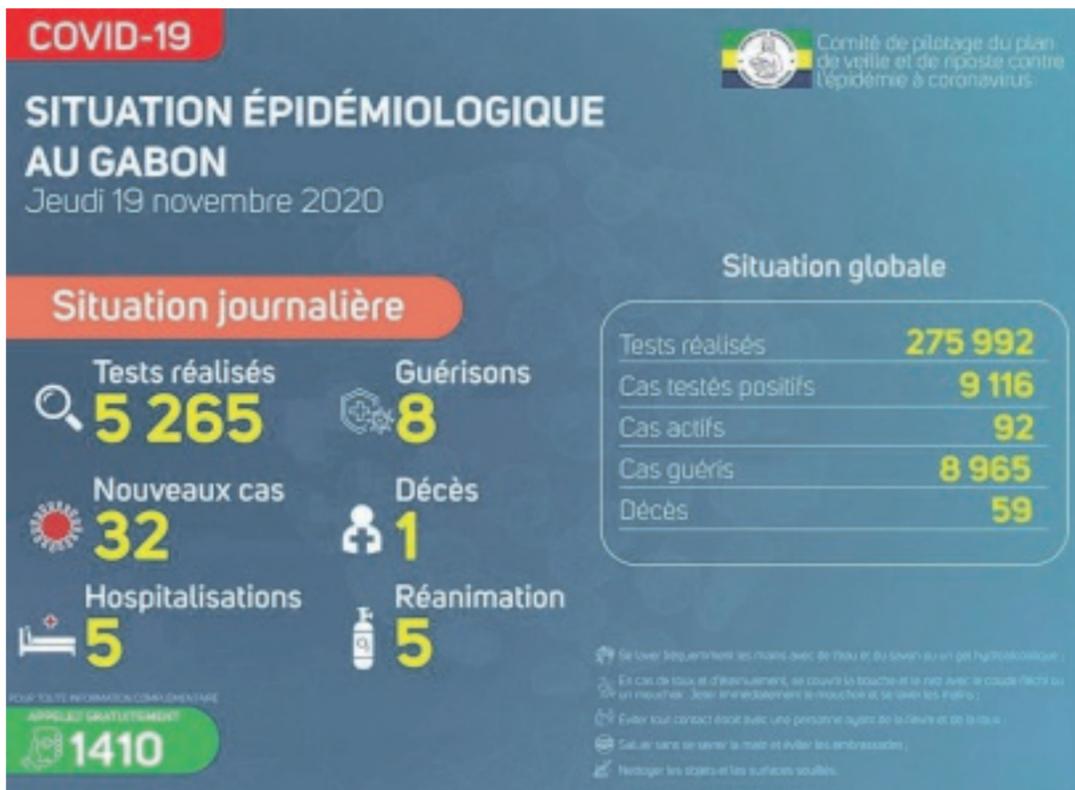


# LE FAIT DU JOUR

redaction@sonapresse.com

## Gabon : trente-deux nouvelles contaminations et un décès



**Cherolle MISSOUKI**  
Libreville/Gabon

HUIT mois après l'apparition du premier cas de Covid-19 dans notre pays, la pandémie continue de se propager au sein de la population. Une évolution qui s'est soldée hier par un nouveau décès et une légère hausse de nouvelles contaminations.

En effet, dans sa communication sur la situation épidémiologique du Gabon délivrée hier, le Comité de pilotage (Copil) du plan de veille et de riposte contre l'épidémie à coronavirus au Gabon a annoncé 32 nouveaux cas positifs sur 5 265 prélèvements effectués, et un décès. Cette évolution de

cas de contamination observé depuis quelques jours (14 cas le 13 novembre, 22 cas le 16 novembre et 32 hier) ainsi que ces vies perdues, sont la conséquence d'un certain relâchement des mesures barrières édictées dès le début par le gouvernement.

En matière de surveillance épidémiologique, le Copil a également annoncé que les cas positifs au Covid-19 enregistrés ont été recensés dans trois provinces, à savoir : l'Estuaire, le Haut-Ogooué et l'Ogooué-Maritime. Dans l'Estuaire, 20 nouveaux cas ont été enregistrés à Libreville sur les 5 150 prélèvements. Le Copil a enregistré 2 cas positifs à Franceville et 6 cas à Moanda sur les 12 prélèvements effec-

tués dans le Haut-Ogooué. 4 nouvelles contaminations au virus ont été diagnostiquées dans l'Ogooué-Maritime sur 45 prélèvements. Ayant effectué des prélèvements (58) dans le Moyen-Ogooué, le Copil n'a, cependant, enregistré aucun cas positif dans cette partie du pays. En ce qui concerne la prise en charge, cinq personnes sont en hospitalisation et cinq patients se trouvent en réanimation. Huit personnes ont été déclarées guéries du Covid-19. Au total, sur les 275 992 prélèvements effectués depuis le début de l'épidémie en mars dernier, 9 116 personnes ont été testées positives dont 8 965 guéries et 59 décès.

## UA-CEEAC : réflexion autour d'une meilleure gestion de la pandémie

PMM  
Libreville/Gabon

Le ministre de la Santé Dr Guy-Patrick Obiang Ndong a participé, le 17 novembre dernier, par visioconférence, à la réunion organisée par la Commission de l'Union africaine (UA), en partenariat avec son bureau de liaison auprès de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC).

En ligne de mire, fournir une plate-forme aux ministres des États membres à travers laquelle ils réfléchiraient sur la mise en œuvre de l'initiative ALM de l'Union africaine. Laquelle aidera les États membres à faire progresser les réformes de politiques liées au financement de la santé et à œuvrer dans le sens d'une meilleure reconstruction. Intervenant dans le cadre de partage d'expériences relatives

à la gestion de la pandémie de Covid-19, le ministre gabonais de la Santé est revenu sur l'engagement et le leadership du président de la République, Ali Bongo Ondimba, qui a su prendre dès le début de la crise sanitaire, des mesures encourageantes sur le plan socio-économique pour assurer la protection de la population. Au nombre de ces mesures, l'élaboration du plan de contingence contre le Covid-19, qui a permis la création du fonds spécial de riposte et une mobilisation des ressources internes et externes.

Dans le même temps, le laboratoire Pr Gahouma a vu le jour, avec une capacité de réalisation de 10 000 tests par jour. D'un autre côté, la prise en charge gratuite des patients, l'indemnité Covid-19 allouée par les plus hautes autorités, l'exonération fiscale et douanière sur le secteur santé, etc.



**Guy Patrick Obiang Ndong en visioconférence avec ses pairs au sein de la Commission de l'UA.**

## Mesures gouvernementales : le rappel du ministère de l'Intérieur

DEPUIS l'entrée en vigueur de la seconde phase d'allègement des mesures gouvernementales de riposte contre la pandémie du coronavirus le 16 octobre 2020, le gouvernement constate pour le déplorer qu'un relâchement gagne de nombreux compatriotes quant à l'observation des mesures barrières.

Le gouvernement tient à rappeler que la pandémie de la Covid-19 est présente. Le

virus circule et le danger de contracter la maladie est réel.

C'est pourquoi, le ministre d'État, ministre de l'Intérieur, garant de l'ordre et de la sécurité publique rappelle aux uns et aux autres sur toute l'étendue du territoire que :

- le port du masque en tout lieu reste systématique et obligatoire ;
- le thermoflashage à l'entrée des édifices est souhaité ;
- l'hygiène des mains doit demeurer

de mise ;

- La distanciation physique d'au moins un mètre reste en vigueur.

Au moment où l'on enregistre une seconde vague de contamination très fulgurante à travers le monde, l'attitude prudentielle doit demeurer le mode de vie de tous et de chacun. L'heure doit toujours être à l'observation rigoureuse des mesures barrières et au respect scrupuleux des mesures gouvernementales ; seuls moyens pour freiner la propagation

de la Covid-19, pour se protéger et pour protéger autrui.

Les Forces de Défense et de Sécurité ont expressément été instruites pour veiller à ce que les mesures édictées soient respectées. Les contrevenants s'exposent aux sanctions prévues à cet effet.

Le gouvernement invite donc à la responsabilité individuelle et collective, afin de lutter efficacement contre la Covid-19".